



Association pour le développement et l'organisation des activités de formation et de conseil pour les Abattoirs et les Industries connexes

PROTECTION ANIMALE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT

Bovins/équidés – porcins – ovins/caprins / **OPERATEURS**



Formation obligatoire, en vue de l'obtention du certificat de compétence, conformément aux dispositions du règlement (CE 1099/09 du 24/09/2009, de l'arrêté ministériel du 31/07/2012 et de la note de service DGAL SDSSA/SDSPA n° 2012-8182 du 22/08/2012.

Pré requis Occuper un poste en rapport avec des opérations portant sur l'animal vivant.

Public concerné Opérateur occupant le ou les postes suivants : déchargement, réception, identification, logement, amenée, entrée dans le box, immobilisation, étourdissement, affalage, hissage, saignée + abattage sans étourdissement.

Objectifs

- ✘ Acquérir les connaissances nécessaires aux nouvelles dispositions réglementaires de la protection animale
- ✘ Savoir intégrer les contraintes de la protection animale dans le fonctionnement quotidien
- ✘ Etre apte à réussir l'évaluation nécessaire à l'obtention du certificat de compétence.

PROGRAMME

NB - La formation est constituée de différents modules, spécifiques à chaque catégorie d'animaux, à savoir : module bovins/équidés, module porcins, module ovins/caprins, module abattage sans étourdissement préalable.

Module « bovins/équidés » OU « porcins » OU « ovins/caprins »

- **Exigences réglementaires**
 - législation européenne et législation française
 - exigences générales
 - exigences générales : configuration et équipements
 - exigences générales : règles opérationnelles
 - spécificité de l'abattage sans étourdissement
- **Manipulation et soins aux animaux**
 - définition générale
 - enjeux sociétaux
 - les libertés fondamentales
 - physiologie et psychologie animale
 - les besoins comportementaux
 - manipulation des animaux vivants
 - gestion des anomalies
 - gestion de l'attente
- **Matériel d'étourdissement**
 - matériel d'étourdissement mécanique
 - matériel d'étourdissement par exposition au gaz
 - matériel d'étourdissement électrique
- **Mise à mort**
 - reprise/amenée/entrée système de contention
 - tenue des opérateurs
 - matériel d'aide à la conduite
 - immobilisation et étourdissement
 - indicateurs de conscience et d'inconscience
 - affalage/suspension
 - saignée

Module « abattage sans étourdissement »

- Les réglementations communautaire et nationale
- Les exigences générales
- Le matériel
- Les modes opératoires normalisés (MON)

Modalités pédagogiques

Session intra entreprise animée au moyen de diaporamas et de films vidéo illustrant des situations en production.

Passage de l'évaluation, en fin de session, sur outil informatique individuel.

L'organisme de formation ADOFIA est habilité, à compter du 21/09/17 jusqu'au 20/09/22, à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue sur la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort (Arrêté du 19/09/17 paru au Journal Officiel du 04/10/17).